

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

---

Prière

---

### AFFAIRES COURANTES

[Français]

#### PÉTITIONS

##### RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.]

\* \* \*

#### DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

##### PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE À L'OIPA

**M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire canadienne qui s'est rendue à Singapour pour la onzième assemblée générale de l'OIPA, du 7 au 17 septembre 1990.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

[Traduction]

#### LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

##### MESURE MODIFICATIVE

**M. John Harvard (Winnipeg St. James)** demande à présenter le projet de loi C-337, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (serments ou déclarations solennelles).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi avec l'appui de mon collègue, le député de Miramichi.

Le but de mon projet de loi se résume en quelques mots. Tous les députés doivent prêter un serment d'allégeance à Sa Majesté. C'est la Constitution qui l'exige. Toutefois, il n'est question ni du Canada ni de la Constitution canadienne dans ce serment. Beaucoup de Canadiens y voient, je crois, une lacune dans la formulation actuelle du serment.

Les Canadiens et les Canadiennes préféreraient que leurs parlementaires prêtent un serment qui soit, disons, plus de notre temps et qui témoigne de la maturité que nous avons acquise en tant que nation. Ce projet de loi permettrait aux députés de prêter un deuxième serment, un serment d'allégeance au Canada et à sa Constitution.

Le Canada souffre toujours d'une crise d'identité, et il incombe aux députés d'exprimer leur foi et leur confiance dans le Canada. Je vous invite tous à approuver l'idée d'un serment d'allégeance au Canada, notre pays, une patrie si chère à nos coeurs.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

#### PÉTITIONS

##### L'INDUSTRIE LAITIÈRE

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plus de 200 Canadiens qui s'inquiètent à l'idée que le gouvernement négocie la vente d'une partie de notre industrie laitière.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de proposer notre système en exemple au reste du monde et de protéger à tout prix son intégralité au cours de la présente série de négociations du GATT.

La liste renferme les noms de résidents de Woodstock, Glencoe, Appin, Thorndale, London, Strathroy et Mill Pond Crescent, qui sont fort contrariés par le projet du gouvernement de négocier la vente d'une partie de notre industrie laitière. J'ai la certitude que ces gens reviendront sur la déclaration qui a été faite hier, selon laquelle les agriculteurs canadiens touchent 8,8 milliards de dollars de subventions, alors que le montant accordé à l'industrie laitière est beaucoup moins élevé. En effet, il